

# SSIAP 3 — FORMATION CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET ASSISTANCE À PERSONNE

# Objectifs

- Être capable de manager le service de sécurité
- Être capable de conseiller le chef d'établissement en matière de sécurité incendie
- Être capable d'assurer l'assistance des personnes au sein des établissements où ils exercent.
- Être capable d'assurer le suivi des obligations de contrôle et d'entretien

### Contenu conforme à l'arrêté modifié du 02 mai 2005

- Le feu, comportement au feu des matériaux,
- Mise en œuvre des moyens d'extinction,
- Matériaux de construction, étude de plan,
- Organisation de la réglementation, classement des bâtiments,
- Dispositions constructives et techniques,
- Analyse de risques, travaux de sécurité,
- Documents administratifs, veille règlementaire,
- Information de la hiérarchie,
- Commission de sécurité, registre de sécurité,
- Exercer la fonction d'encadrement,
- Organiser le service,
- Droit du travail,
- Élaboration du budget de service et suivi

### Méthodes mobilisées

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel, en groupe. Moyen et outils : Salle équipée d'un vidéoprojecteur, registres et documents sécurité

Pratique: extincteurs avec simulateur de feu pour manœuvre d'extinction, postes radio, panneau de simulation de système de sécurité incendie (SSI) / Visite d'établissement

### Méthodes et outils d'évaluation

Évaluation intermédiaire : QCM informatisé

Évaluation finale : QCM (40min), épreuve écrite (2h30), épreuve orale (15min)

### **PRÉREQUIS**

- Aptitude médicale
- Être titulaire du diplôme SST et de l'attestation H0B0
- Être titulaire du diplôme SSIAP 2 et avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant au moins 3 ans d'expérience dans la fonction ou être titulaire d'un diplôme de niveau IV

#### **DURÉE DE LA FORMATION**

216 heures hors examen et temps de déplacement

#### **DÉLAIS ET MODALITÉES D'ACCÈS**

Planning de formation sur le site internet pour les dates de session.

Contact par mail pour inscription, réponse sous 3 jours.

Convocation à un entretien et évaluation des acquis par un test de connaissance.

#### **TARIFS**

Sur devis.

### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour une analyse de vos besoins merci de nous contacter.

### **CONTACT**

contact@formapublicprive.com



03 64 26 78 05



### Certification

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.

Lors de la 1ère présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.

# Passerelles et équivalences

Pas de passerelle et d'équivalence.

# Débouchés / Métiers

#### Métiers:

Accès à des postes d'encadrement de chef de poste sécurité – incendie

FORMAPUBLICPRIVE